

Le mardi 11 juin 2024



N° 24

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Relatant les faits constituant la séance du 11 juin 2024

Ouverture de la séance par le Maire à 09 H 00

- Membres présents : Charles **Brès**, Yvette **Bellier**, Sandra **Mathieu**, Christian **Roggero**, Patrick **Brès**.

- Membres représentés : - Gilles **Avakian** (Procuration à Patrick **Brès**)

- Secrétaire de séance : - Sandra **Mathieu**

Quorum : Quatre conseillers municipaux

Ordre du jour : Il porte sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les reliures et conservations des documents communaux détenus aux archives départementales à Valence, les reliures des registres communaux (délibérations et arrêtés), la voirie et ses différents chantiers, la validation de l'État d'Assiette des coupes ONF pour 2025 ainsi que les traditionnelles questions diverses.

Compte rendu de la séance précédente, adopté à l'unanimité des présents à la séance.

☒ PLUi

Le Maire présente aux conseillers une cartographie où sont annotés les différents scénarios du bureau d'études de la CCD aux fins d'élaborer les comptes fonciers pour le prochain PLUi du Diois.

Les conseillers ont indiqués sur les plans les périmètres agricoles mais n'ont pu préciser le nombre de bêtes qu'ils contiennent et leur nature (ovins, caprins, bovins ...) ne détenant pas ces renseignements.

Ensuite ils ont précisé les nouveaux bâtiments non encore cadastrés qui pourraient faire bouger le trait de la zone constructible tout comme les permis récemment délivrés, pour le même effet.

Voté à l'unanimité.

☒ Reliures et conservation des documents communaux:

Le maire informe les conseillers qu'il a fait établir des devis afin de relier comme il se doit les actes administratifs de la commune. Sont concernés les Délibérations et les Arrêtés de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2020. Le montant s'élève à la somme de : 500 € HT



Accord unanime

☒ Reliures des registres de délibérations et arrêtés

Le maire commente le courrier de l'archiviste départemental, responsable du pôle aide aux communes où il est joint des photographies prouvant le mauvais état de conservation de nos archives. La période est comprise entre 1791 et 1831. Ce service nous suggère de consulter trois relieurs-restaurateurs avec qui ils travaillent quotidiennement.

Les reliures Dabon de Romans sur Isère au coût de 3834.34 €

L'atelier de reliures de Mont Dauphin (05) au coût de 1923 €

L'atelier Quillet de Loix (17) au coût de 1146.72 €.

Accord unanime pour retenir l'entreprise Quillet.

☒ Mise en sécurité de voirie: Création d'un muret antichute piétons et véhicule avec fixation d'une barrière.

Le maire commente l'état d'insécurité du départ du chemin de la Rollande, en agglomération. Un premier devis a été sollicité à l'entreprise **Aubery** pour les travaux de remise en forme de la route et s'élève à la somme de 1540.80 € TTC. Un second devis a été demandé à l'entreprise **Oule Construction** pour la construction d'un muret maçonné aux normes routières et la fixation de barrières et s'élève à la somme de 5062.80 € TTC. Un troisième devis a été sollicité à l'entreprise **Jové** pour la confection de deux mains courantes à installer, Carreyrou del Aubergo et Pichot Carreyrou et s'élève à la somme de 3360 € TTC.

☒ Validation de l'État d'Assiette des coupes 2025

Le maire donne lecture aux conseillers de la lettre de M. Fonton **Alain** de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du régime forestier.

Les conseillers approuvent l'État d'assiette présenté ci-dessous

N° de Parcelle	Type coupe	Volume présumé réalisable en M 3	Surfaces-en Ha	Année aménag prévue	Année proposée par l'ONF	Année décidée par propriétaire	Vente publique	Mode de commercialisation	OBS
6	Amélioration	45	1 ha	2025	2025		X	bloc et sur pied	Devant le village
3 b	Amélioration	30	0.5 ha	2025	2025		X	bloc et sur pied	Devès

- Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité ;
- Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots

 1 place de la Mairie (26470) VOLVENT ☎ : 04.75.27.50.78

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com - Site : <https://volvent.fr>

groupés (dites ventes groupées), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier. Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée » sera rédigée.

- Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2025 dans le respect des clauses générales de vente de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente ;
 - Autorise le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles.

Divers :

-1- CR des travaux effectués depuis la dernière réunion.

Centre bourg : Les barrières sont installées, reste à les décaper et à les peindre. Délimiter des emplacements de stationnements d'une manière provisoire à la chaux dans un premier temps puis pose de rondins au sol ultérieurement après une période test. Enfin le CM souhaite privilégier le stationnement par la pose de panneaux (sous le muret réserve à l'agent technique pour son chargement/déchargement hebdomadaire et au-dessus le muret, au locataire du 14 rue de la Fontaine de manière à libérer l'accès au Révéli).

Raccordement électrique du relais Orange à Couveau :

Travaux en cours par l'entreprise Cegelec. Fin prévue dans une quinzaine de jours et mise en service espérée à l'issue.

Réglages de la station de pompage du Pied de la Vallée en cours. Mise en service avant la fin du mois.

Problème d'écoulement d'eau dans une propriété : **Gaby Andéol** nous a informé à plusieurs reprises d'un suintement dans sa cours à chaque venue de **Odile Monnier** et ce après 1/2 heure de son arrivée. Après plusieurs nettoyages, vérifications de fuite(s) par colorant sur plusieurs jours, plusieurs couleurs, passage d'une caméra sur la totalité de la canalisation, creusement sur une petite partie, aucune anomalie n'a été constatée. Ce conduit, bouché hermétiquement pendant 24 heures à une extrémité et rempli d'eau n'a pas révélé de fuite...

Problème de canalisation bouchée au Col de Vache : Passage d'un furet sous très haute pression dans le conduit de vidange du réservoir du Col de Vache. Il est sorti des plaques de calcaire et des queues de renard. Pour y accéder il a été nécessaire de créer une trappe de visite en bordure de la RD 135 sur le béton mis par la DDT. En lieu et place il a été mis une grille fonte pour l'avenir.

SDTV : Suite aux diverses évolutions, il est proposé un transfert de compétence du syndicat à ADN. A terme il sera proposé aux communes la dissolution du SDTV



Numérisation du réseau d'eau potable: Anne Légaut d'un bureau d'études de la CCD se rendra sur la commune mardi 25 juin aux fins de procéder au relevé GPS du réseau d'eau comprenant tout le vannage. Le maire est chargé de l'accompagner.

Demande de cueillette sur la commune: **Sandra Mathieu** nous présente une demande écrite pour une cueillette de tilleuls, sureau et plantes aromatiques et médicinales sur le territoire communal. Accord unanime.

Écoliers: Le maire informe les conseillers de la réception en mairie d'une carte de remerciements des écoliers de St-Nazaire pour notre participation au voyage à La Seyne sur Mer.

- Échanges divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00

Le Maire



Charles Brès

Secrétaire de séance

La Secrétaire

Sandra Mathieu

